

## 1. CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

### 1.1. ADMISSION :

- Sur test et contrôle de dossier pour tout élève provenant d'un établissement non homologué.
- Uniquement sur contrôle de dossier pour tout élève provenant d'un établissement homologué.

### 1.2. DOCUMENTS À FOURNIR

- Pour les élèves de nationalité française de plus de 16 ans : l'attestation de recensement, l'attestation du JADP ou JDC ;
  - 1 Acte de naissance intégral original ;
  - La pièce d'identité (de l'élève) valable au-delà du 31 juillet 2024 ;
  - 1 Copie de la carte d'identité de chaque responsable légal figurant au dossier (en cours de validité) ;
  - 4 Photographies d'identité (du même tirage) ;
  - 1 Justificatif d'autorité parentale **obligatoire** pour les tuteurs légaux **ou** pour les parents séparés ;
  - 1 Certificat de radiation (EXEAT) délivré par l'établissement d'origine ;
  - 1 Certificat de scolarité de l'école d'origine ;
  - 1 Certificat de vaccination de l'institut d'hygiène ;
  - Les bulletins du 1<sup>er</sup> ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre comportant la décision d'orientation et la copie intégrale de la fiche de dialogue (inscription en 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> uniquement) ;
  - Une copie de l'attestation d'inscription au CNED (pour les élèves inscrits au CNED l'année précédente) ;
  - L'attestation du DNB ou BEPC, le Certificat d'orientation (pour les élèves venant de la 3<sup>e</sup>) ;
  - La fiche médicale **dûment complétée par le parent si possible le médecin** ;
  - 1 Plan d'accès au domicile des parents ;
  - Le livret scolaire.
- Entrée en terminale : le relevé de notes aux épreuves anticipées ou la photocopie du récapitulatif de notes délivré au baccalauréat le cas échéant.

### 1.3. DOSSIER À REMPLIR

Les dossiers sont à retirer au sein de l'établissement ou à télécharger sur le site [www.fredetpoppee.com](http://www.fredetpoppee.com)

- Le dossier d'inscription/réinscription doit être dûment rempli et signé par les parents.
- Le règlement intérieur doit être signé par les parents **et** les élèves, précédé de la mention « ***Lu et approuvé*** ».
- La fiche médicale doit être dûment remplie **et** signée par les représentants légaux
- Le règlement financier doit être dûment rempli **et** signé par les parents.
- Les différentes chartes doivent être dûment remplies **et** signées par les parents et les élèves, précédé de la mention « ***Lu et approuvé*** ».

## **2. INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION : du 20 MARS au 30 JUIN 2023**

Après la décision d'acceptation d'inscription de l'élève, la famille doit s'acquitter du droit d'inscription dans les 72 h qui suivent. La validation du dossier d'inscription ou de réinscription est conditionnée par :

- Le dépôt du dossier complet d'inscription ;
- La présentation des justificatifs de versement (le droit d'inscription et celui du droit d'écolage).
  - En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.
  - En cas de réinscription au-delà de cette date, le dossier est automatiquement mis sur la liste « nouvelle inscription » et sera traité comme tel.

- ✓ **TEST D'ENTRÉE / TEST DE POSITIONNEMENT : le samedi 10 juin 2023**
- ✓ **DROIT D'INSCRIPTION AU TEST : 25 000 F CFA**

**Une famille qui n'est pas en règle avec la comptabilité de l'établissement, ne peut être autorisée à réinscrire son enfant. La scolarité ainsi que tous les frais annexes de l'année antérieure doivent avoir été réglés.**

## **3. SERVICES ANNEXES**

- ✓ **DEMI-PENSION (cantine) 460 000 F CFA de septembre à juin.**
- ✓ **TRANSPORT : Tarifs en fonction du lieu de résidence et le nombre de trajets.**

**TRÈS IMPORTANT** : Toutes les pièces sont à fournir au plus tard courant de la semaine de l'inscription définitive. Toutes les situations administratives malencontreuses découlant du non-respect des dates et de cette prérogative ne sauraient être imputées à l'établissement. **La présence effective d'au moins un représentant légal, pour le dépôt des dossiers, est vivement recommandée.**